

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque



Commune de Loisy-sur-Marne

SOMMAIRE

- PC 1 - Plan de Situation
- PC 2 - Plan de Masse
- PC 3 - Plan de Coupes
- PC 4 - Notice Descriptive
- PC 5 - Plan des Façades et des Toitures
- PC 6 - Insertion Paysagère
- PC 7 - Photographies Environnement Proche
- PC 8 - Photographies Paysage Lointain
- PC 11 - Etude d'Impact

MAITRE D'OUVRAGE

Solaire de Haute Voie
50 ter rue de Malte - 75011 Paris
04 28 67 37 51
benjamin.boutain@baywa-re.fr

MAITRE D'OEUVRE

Argiles Baro Celia
Architecte DE-HMONP
2 rue des mûriers - 34090 Montpellier
07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
Siret : 799 565 627 00038
- n° National 082013 - n° Régional lan01782 -

Passerelle ZS situé dans la zone 1AUX
Superficie de 374 043 m²

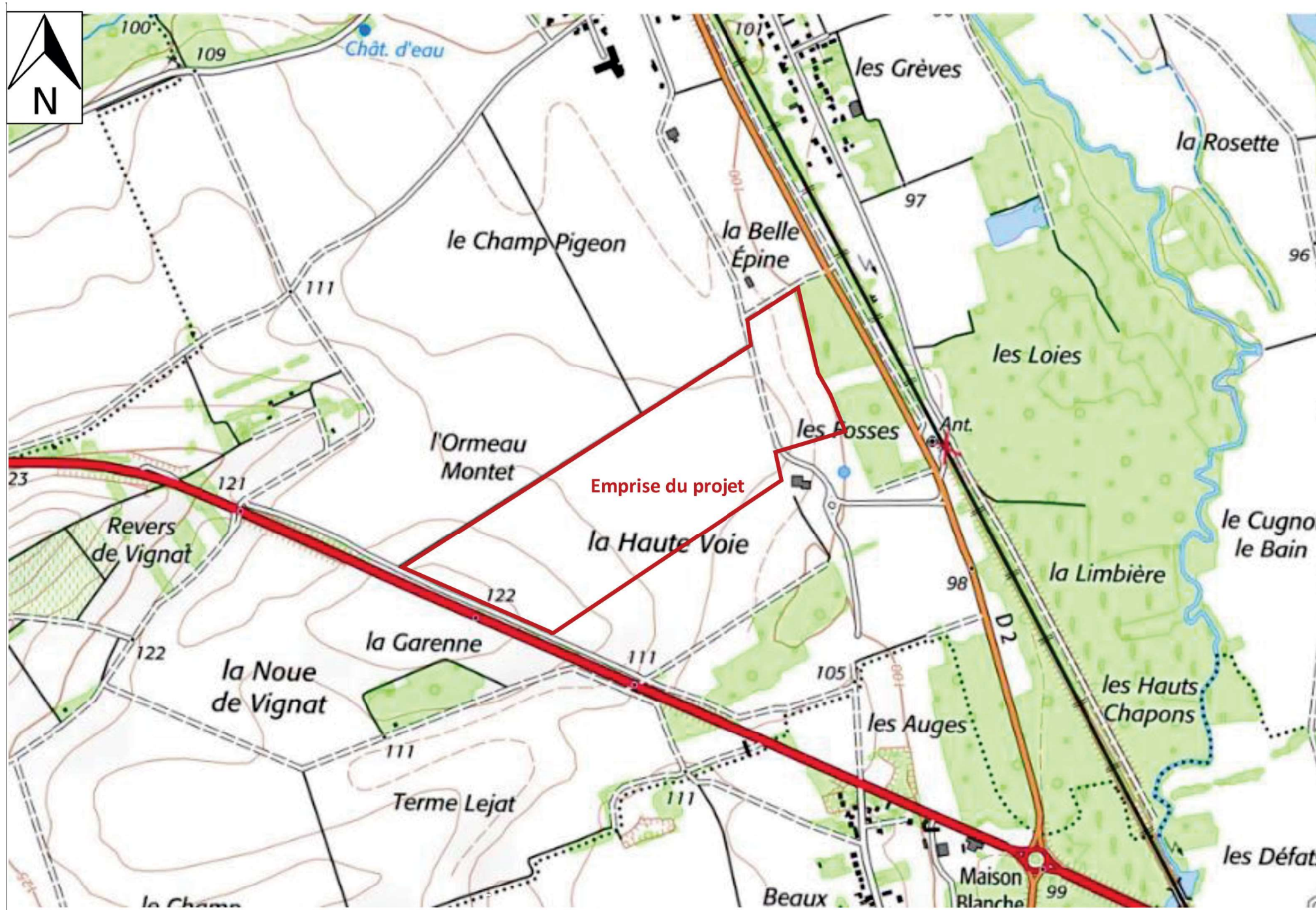


Plan de localisation éloigné - carte IGN - Géoportail

<p>Maitre d'Œuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 1</p> <p>Plan de situation</p> <p>Ech. 1/50 000</p>	<p>Dossier de Permis de Construire</p> <p>Version : 1</p> <p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Loisy-sur-Marne</p>
--	--	--	---

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.



Plan de localisation rapproché - carte IGN - Géoportail

<p>Maitre d'Œuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Œuvre Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 1</p> <p>Plan de situation</p> <p>Ech. 1/20 000</p>	<p style="text-align: right;">Version : 1</p> <p style="text-align: center;">Dossier de Permis de Construire</p> <p style="text-align: center;">Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p style="text-align: center;">Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
--	--	--	---	-------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.



Plan de localisation des prises de vues - image satellite - Géoportail

Maitre d'Oeuvre
Argiles Baro Celia
 Architecte DE-HMONP
 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier
 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
 Siret : 799 565 627 00038
 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -

Maitre d'Ouvrage
Solaire de Haute Voie
 50 ter rue de Malte
 75011 Paris
 RCS 878 789 254









PC 1
Plan de situation
 Ech. 1/20 000

Dossier de Permis de Construire
 Version : 1
Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque
 Commune de Loisy-sur-Marne

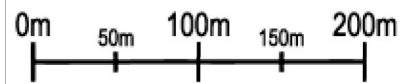
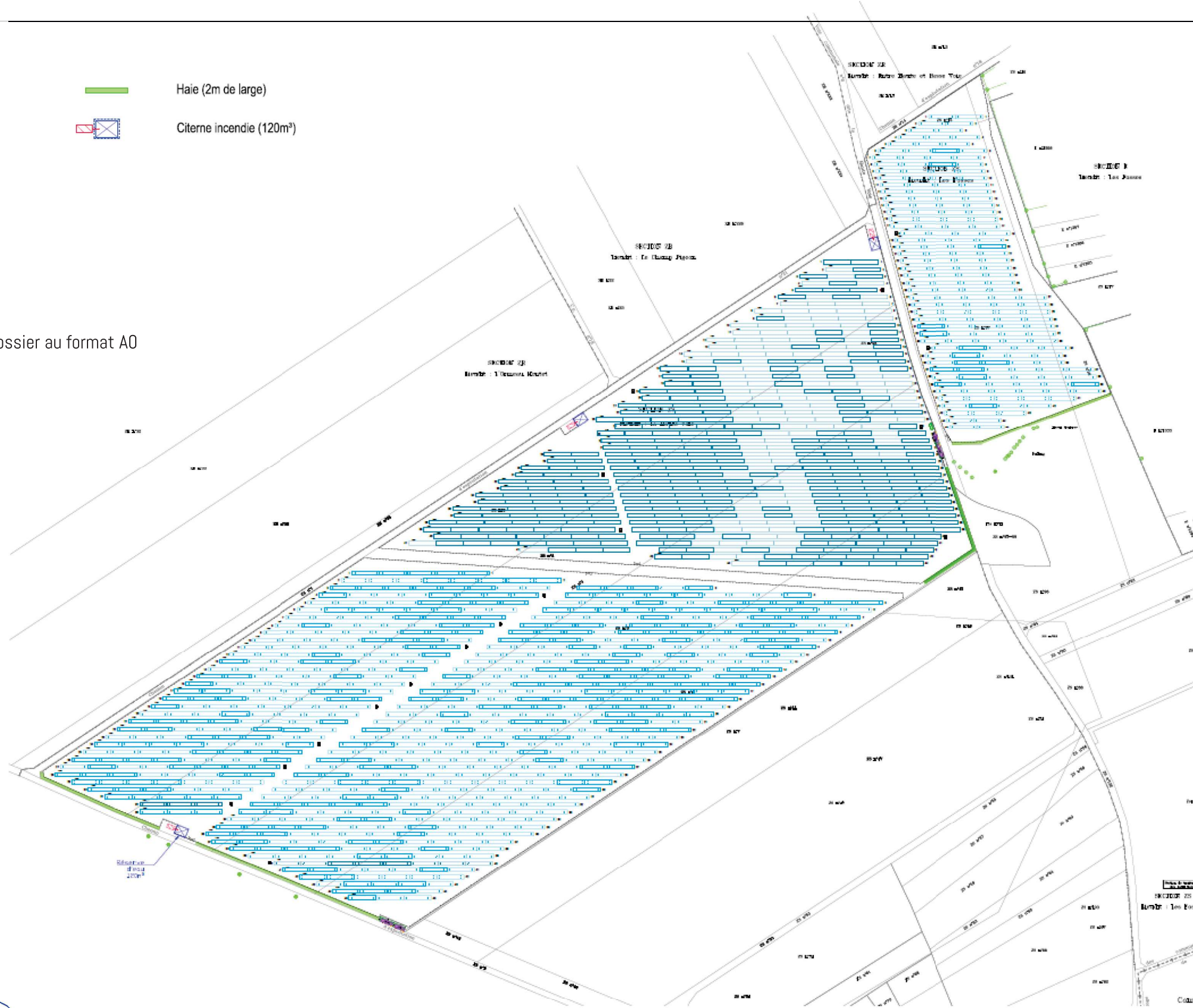
12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

Légende:

-  Table de modules
-  Haie (2m de large)
-  Clôture
-  Citerne incendie (120m³)
-  Portail (6m de large)
-  Poste transformateur (17 pos.)
-  Poste de livraison HTA
-  Conteneur de stockage

Ce plan de masse est annexé au dossier au format A0

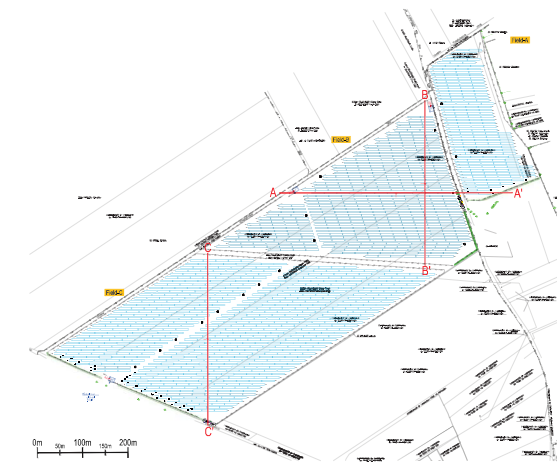


<p>Maitre d'Œuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 2</p> <p>Plan de masse</p>	<p>Dossier de Permis de Construire</p> <p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>Version : 1</p>
--	--	---	--	--------------------

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maitres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

Ce plan de coupes est annexé au dossier au format A0

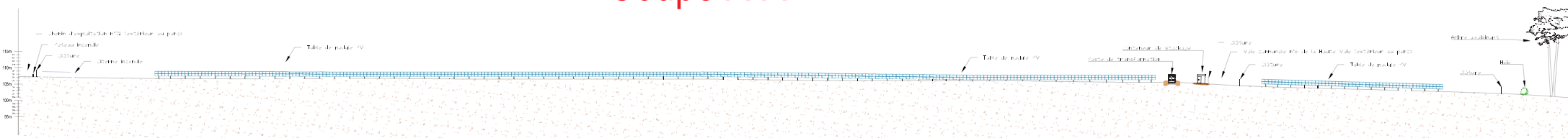


Données techniques:

Type de système:	Fixed Tilt
Puissance nominale DC:	30,1 MWp
Puissance nominale AC:	24,5 MW
Puissance AC maximale:	26,9 MVA
Surface clôturée:	30,7 ha
Longueur de clôture:	4,500 m
Intervalle inter-rangée	
min. :	3,00 m
max. :	4,08 m
Intersection Ø :	m
orientation des modules (azimut):	180° (South)



Coupe A-A'



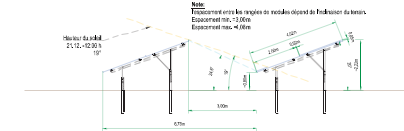
Coupe B-B'



Coupe C-C'



Remarque:
Les dessins doivent être vérifiés et éventuellement adaptés afin de se conformer aux normes et réglementations locales!



<p>Maitre d'Oeuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 3</p> <p>Plan de coupes</p>	<p>Dossier de Permis de Construire</p> <p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>Version : 1</p>
---	--	--	--	--------------------

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

L'installation projetée est une centrale solaire photovoltaïque au sol, raccordée au réseau électrique public de distribution. La puissance de cette installation sera d'environ 30 MWc.

Partie 1 : Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le site choisi pour l'implantation du parc photovoltaïque se situe sur la commune de Loisy-sur-Marne, elle-même située dans le département de la Marne, en région Grand-Est, à environ 2,5 km à l'Ouest de la ville de Vitry-le-François et à environ 25 km au Sud de Châtillon-en-Champagne. La commune de Loisy-sur-Marne appartient à la communauté de commune Vitry, Champagne et Der.

L'opération projetée consiste en la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Loisy-sur-Marne dans la Zone d'Activités Economiques de la Haute-voie, situé au Sud du Bourg.

Le projet s'implante sur les parcelles ZS2, ZS3, ZS4, ZS5, ZS6, ZS15, ZS18, ZS97 et ZS98 en zone 1AUX. Deux certificats d'urbanisme n° CUB 051 328 19 B0010 et n° CUB 051 328 19 B0011 en date du 1er octobre 2019 confirment la possibilité de réaliser l'opération projetée sur le terrain objet de la demande.

Les parcelles concernées appartiennent à la Communauté de Communes et recouvrent une superficie de 374 043m².

Les abords immédiats du site sont situés dans un contexte industriel et agricole. Des champs bordent les limites Ouest et Nord du projet. Au Sud, les parcelles d'implantation du projet sont bordées par un chemin d'exploitation agricole puis par la RN4. Enfin, l'entreprise KVEI et les aménagements de la Zone d'Activités Economiques bordent la limite Est du projet. C'est également depuis l'Est qu'on accède au site, par le biais de la D2 puis de la voirie bitumée desservant de la Zone d'Activités Economiques.

Il n'y a pas de constructions sur le terrain.

Aucune habitation n'est située à proximité immédiate du site. L'habitat est regroupé autour du Bourg de Loisy-sur-Marne. Seule une entreprise, l'entreprise KVEI, est localisée à proximité, au sein de la Zone d'Activités Economiques.

La zone présente un relief très faiblement vallonné et l'altitude décroît à mesure que l'on s'approche de la vallée de la Marne. L'occupation du sol se partage entre quelques boisements et des cultures variées : céréales et oléo-protéagineux. Les boisements, notamment à l'Est du terrain d'implantation sont à dominante feuillue. Les travaux envisagés et leur mise en œuvre auront un impact très limité sur l'espace naturel existant. La morphologie et le relief naturel ne seront pas modifiés.

Partie 2 : Présentation du projet

1. Les aménagements prévus pour le terrain

Les terrassements prévus sont liés à la réalisation de vingt-et-un postes électriques (dix-sept postes de transformation et quatre postes de livraison) posés sur un lit de grave.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet, avec la réalisation de haies arbusives. Ces haies seront aussi un atout sur le volet écologique du projet. Conformément à l'article 1AUX13 du PLU de la commune de Loisy-sur-Marne, les espaces libres de construction seront plantés et au moins 15% de la surface du terrain sera planté/engazonné (cf. PC11).

2. L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants.

Un parc solaire au sol est une centrale énergétique qui permet de produire de l'électricité à partir de l'effet photovoltaïque, qui sont regroupés sous forme de panneaux. L'énergie produite est un courant continu. Des onduleurs sont installés pour transformer ce courant continu en courant alternatif. Les postes de transformation ont pour rôle d'élever la tension du courant alternatif. Des postes de livraison seront aussi présents sur le site, ils permettront de faire le lien entre cette centrale de production et le réseau public de transport ou de distribution d'électricité gérés respectivement par RTE et Enedis.

Panneaux photovoltaïque :

Ces structures seront disposées selon un axe Est/Ouest est installés avec une onclinaison préférentielle par rapport à l'horizontale de 20/25° direction Sud, afin de capter au maximum le rayonnement solaire. Elles auront une hauteur approximative de 0,80 m en partie basse et de 2,60 m maximum en partie haute, laissant place à une couverture végétale de type de prairie naturelle.

Poste de livraison :

L'évacuation de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque nécessite la mise en place, sur site, de postes de livraison. Ces bâtiments préfabriqués seront positionnés par groupes de deux à proximité des entrées. Deux postes seront positionnés au Sud du site tandis que deux autres seront positionnés à proximité de l'entreprise KVEI. Ces postes auront deux dimensions différentes :

- Deux postes auront une surface au sol de 26 m² (10 m x 2,6 m);

- Deux postes auront une surface au sol de 31,2 m² (12 m x 2,6 m);

La hauteur maximum des postes de livraison sera de 3,35 m (cf. PC5-a)

Le poste de livraison sera normalisé Enedis et permettra la livraison de l'énergie transférée en continue au réseau de distribution public électrique.

Poste de transformation :

Le site sera équipé de 17 postes de transformation. Ces locaux seront disposés au sein du site de sorte à ce qu'ils soient proches de pises de circulation.

Ces bâtiments préfabriqués auront des dimensions maximales de 3,38 x 2,15 m (soit 7,27 m²) et une hauteur maximale de 2,64 m. Un dispositif lumineux, qui se déclenchera en cas d'intrusion, sera installé à leur sommet (cf. PC5-b).

Local utilisé pour l'entretien :

Un local de stockage de pièces de rechange pour la maintenance du parc sera installé sur le site. Ce local conteneurisé aura les dimensions suivantes : 6,05 x 2,44 (soit 14,76 m²) et reposera sur un lit de grave. Sa hauteur maximale sera égale à 2,80 m (cf. PC5-c).

La localisation des postes de livraison, postes de transformation et conteneur de stockage est mentionnée sur la plan de masse (PC2)

Câbles et tranchées :

Tout le transport de l'énergie sur le site se fera par câbles non aériens selon les normes en vigueur.

Raccordement électrique :

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique de distribution.

Le cheminement des câbles entre le poste de livraison et le poste source du réseau public d'électricité sera défini et réalisé en souterrain par Enedis sous leur responsabilité selon les modalités en vigueur.

<p>Maitre d'Œuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Marle 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 4</p> <p>Notice descriptive</p>	<p>Dossier de Permis de Construire</p> <p>Version : 1</p> <p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
--	--	--	---	-------------------

Défense incendie :

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie, trois réserves artificielles de 120 m² seront installées au sein du parc photovoltaïque. La localisation exacte de ces citernes incendie est mentionnée sur la plan de masse (cf. PC2). En outre, une bande de roulement d'une largeur de 5 m ceinture la centrale entre les tables de modules photovoltaïque et la clôture. Des pistes pénétrantes aux caractéristiques identiques permettent d'accéder facilement à tous les locaux électriques.

3. Le traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

L'ensemble du site sera clôturé en limite de terrain par une clôture en grillage simple d'une hauteur maximale de 2 m, en respectant aussi la hauteur maximale des clôtures définie à l'article 1AUx11 du PLU de la commune de Loisy-sur-Marne.

Un dispositif de passes (soit des ouvertures de 15 cm de côté en partie basse, soit des ouvertures de 20 cm de côté tous les 50 m) sera réalisé afin de laisser passer la petite faune. (cf. PC5-d).

Plusieurs portails d'une largeur de 6,00 m seront installés. Ils seront accessibles exclusivement aux services d'incendies et de secours et au personnel d'exploitation. Ce portail aura une hauteur maximale de 2 m (cf. PC5-d).

Des panneaux de signalisation d'interdiction d'accès au public seront affichés en périphérie du site et fixés sur les clôtures et portails.

Au Sud et sur une partie de l'Est du projet, 700 mètres de haies bocagères seront implantés. Outre le fait que ces haies permettront de minimiser l'impact visuel du projet depuis la RN4, l'entreprise KVEI et la Zone d'Activités Economiques, elles créeront aussi de nouveaux habitats pour la biodiversité (cf. PC11).

En phase d'exploitation, la végétation à l'intérieur du site et le long de la clôture sera entretenue.

4. Les matériaux et les couleurs des constructions

Le site n'est contraint à aucune restrictions architecturales et paysagères (cf. article 1AUx11 du PLU de la commune de Loisy-sur-Marne).

Conformément aux recommandations de l'UDAP de la Marne et de l'étude paysagère, les postes de livraison, les postes de transformation ainsi que le conteneur de stockage seront de couleur gris beige (RAL 7006).

Les piquets supportant la clôture seront en acier et la clôture de couleur vert (RAL 6005).

5. Le traitement des espaces libres, notamment des plantations

Le projet d'aménagement de la centrale photovoltaïque sera adapté à la topographie en place. La topographie du secteur ne sera pas modifiée par les aménagements projetés.

Les espaces libres présents sur le terrain du projet seront limités :

Aux espaces inter-rangées et sous les panneaux,

Aux voies de circulation au sein du site,

Aux secteurs où aucune installation en relation avec la centrale photovoltaïque ne sera installée.

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée. Ces espaces seront entretenus principale-

ment par pâturage ovin.

Les voies de circulation au sein du site seront constituées du terrain naturel compacté et d'éviter l'imperméabilisation des sols. Ces pistes seront créées afin de permettre la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque. Elles parcourent l'ensemble du site pour permettre un accès aux différentes rangées de panneaux ainsi qu'aux postes de livraison et postes de transformation.

Les plantations existantes (haies et arbres en bordure de parcelle) seront conservées. En outre, des haies arbustives seront plantées en limite Sud, le long de la RN4, et en limite Est, à proximité de l'entreprise KVEI et de la Zone d'Activités Economiques. Ces aménagements se feront en limite de propriété formant ainsi un écran végétal limitant l'impact visuel de la centrale photovoltaïque. Elle sera interrompue au niveau du portail d'accès et des postes de livraison, afin de permettre l'accès à ces installations.

Conformément aux prescriptions des études écologiques et paysagères, et en l'absence de précisions sur ce point à l'article 1AUx13 du PLU de la commune de Loisy-sur-Marne, ces haies seront composées d'essence variées d'arbustes (Carpinus betulus, Crataegus monogyna, Prunus spinosa, Acer campestre, Ligustrum vulgare, Sambucus nigra, Ilex aquifolium, Laburnum anagyroides, Cornus sanguinea, Viburnum opulus, Euonymes europaeus, Corylus avellana, Quercus robur, Carpinus betulus, Fraxinus excelsior, Prunus avium) (cf. PC11)

6. Les accès aux terrains, aux constructions et aux aires de stationnement

Le site étudié se positionne à environ 2,5 km à l'Ouest de la ville de Vitry-le-François, dans la zone d'Activités Economiques de la Haute-Voie, situé à environ 500 mètres au Sud du Bourg de Loisy-sur-Marne.

Il est possible d'accéder au site depuis l'Est, par le biais de la D2 puis de la voirie existante bitumée desservant la Zone d'Activités Economiques.

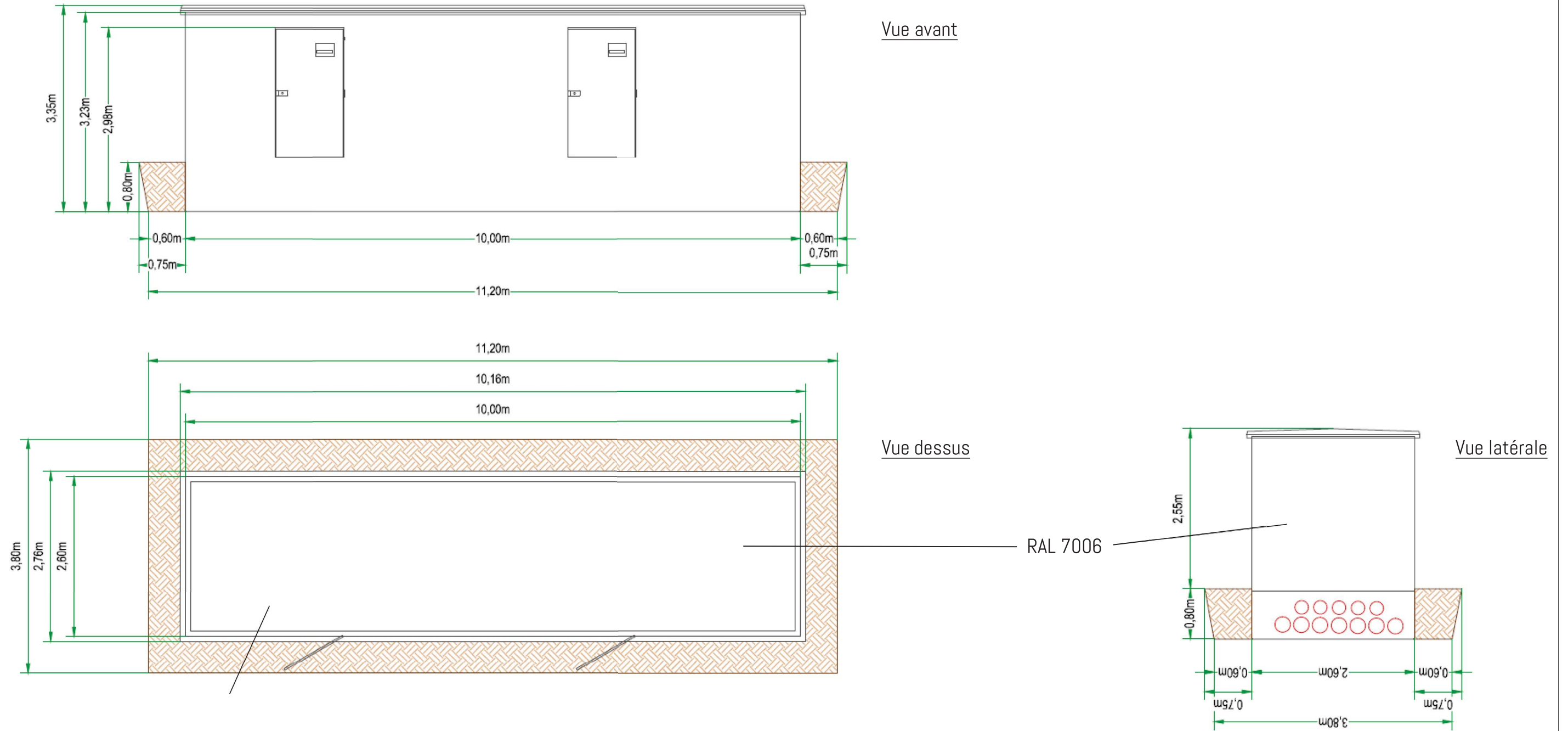
Le projet prévoit l'implantation d'une clôture sur tout le pourtour du site. L'accès s'effectuera par des portails à deux battants d'une largeur de six mètres situés le long des voies existantes (voie communale n°5 cadastrée ZS98 et chemin d'exploitation n°22 cadastrée ZS9). Aucune nouvelle voie ne sera créée et l'ensemble des chemins existants seront maintenus.

Il n'est pas prévu de stationnement en dehors du site. L'environnement du site ne sera pas impacté par aucune des opérations. Il n'est pas prévu sur le site d'accueil régulier du public. Le parc photovoltaïque n'est pas un établissement recevant du public (ERP).

<p>Maitre d'Œuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 244</p>	<p>PC 4</p> <p>Notice descriptive</p>	<p>Dossier de Permis de Construire</p> <p>Version : 1</p> <p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
--	--	--	---	-------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

PLAN DE DETAIL DES POSTES DE LIVRAISON DE TYPE 1 (26m²)



Maitre d'Œuvre
Argiles Baro Celia
 Architecte DE-HMONP
 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier
 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
 Siret : 799 565 627 00038
 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -

Maitre d'Œuvre
Solaire de Haute Voie
 50 ter rue de Malte
 75011 Paris
 RCS 878 789 254

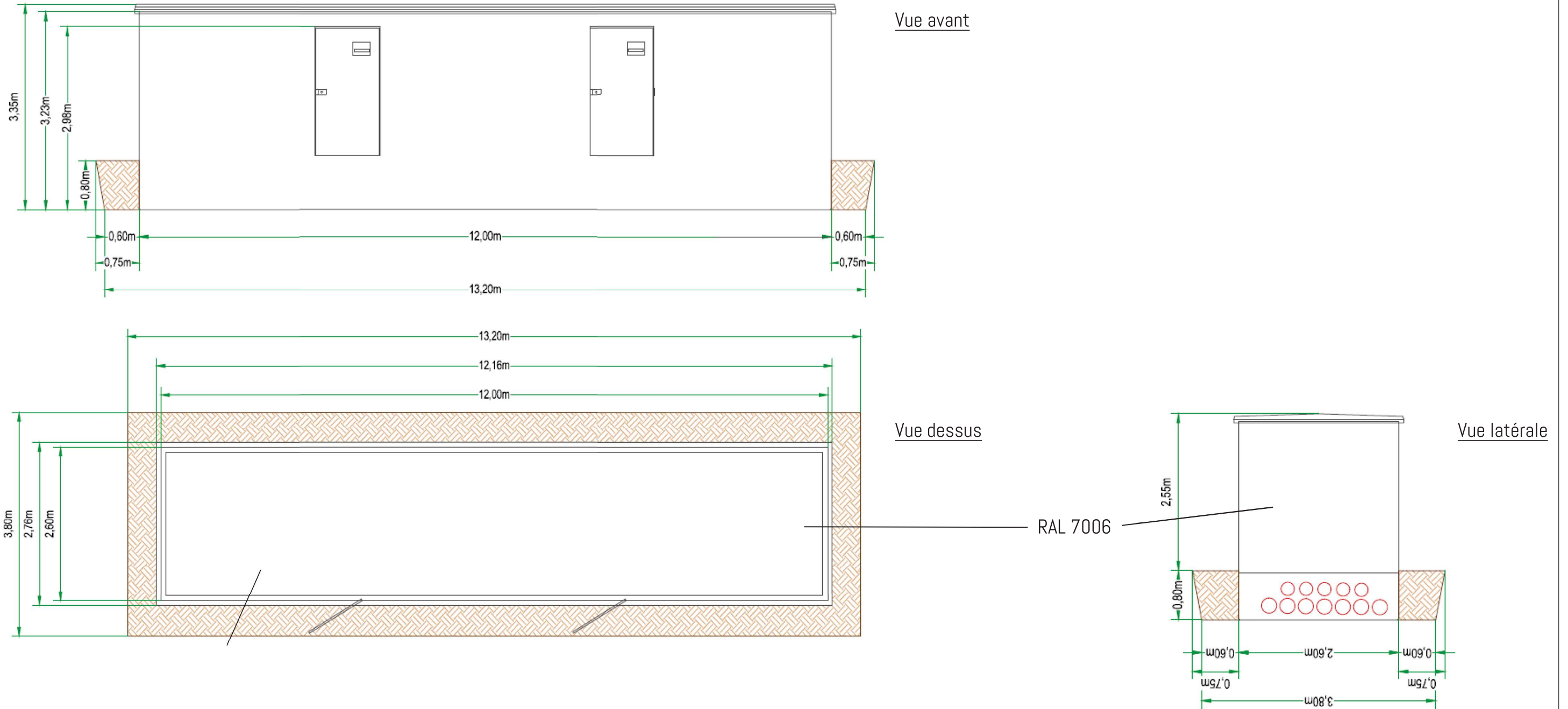
PC 5-a
**Plan des façades
 et toitures**
 Ech. 1/50

Dossier de Permis de Construire
Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque
 Commune de Loisy-sur-Marne
 Version : 1

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

PLAN DE DETAIL DES POSTES DE LIVRAISON DE TYPE 2 (31,2m²)



Maitre d'Œuvre
Argiles Baro Celia
 Architecte DE-HMONP
 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier
 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
 Siret : 799 565 627 00038
 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -

Maitre d'Ouvrage
Solaire de Haute Voie
 50 ter rue de Malte
 75011 Paris
 RCS 878 789 254

PC 5-a
**Plan des façades
 et toitures**
 Ech. 1/50

Dossier de Permis de Construire
Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque
 Commune de Loisy-sur-Marne
 Version : 1

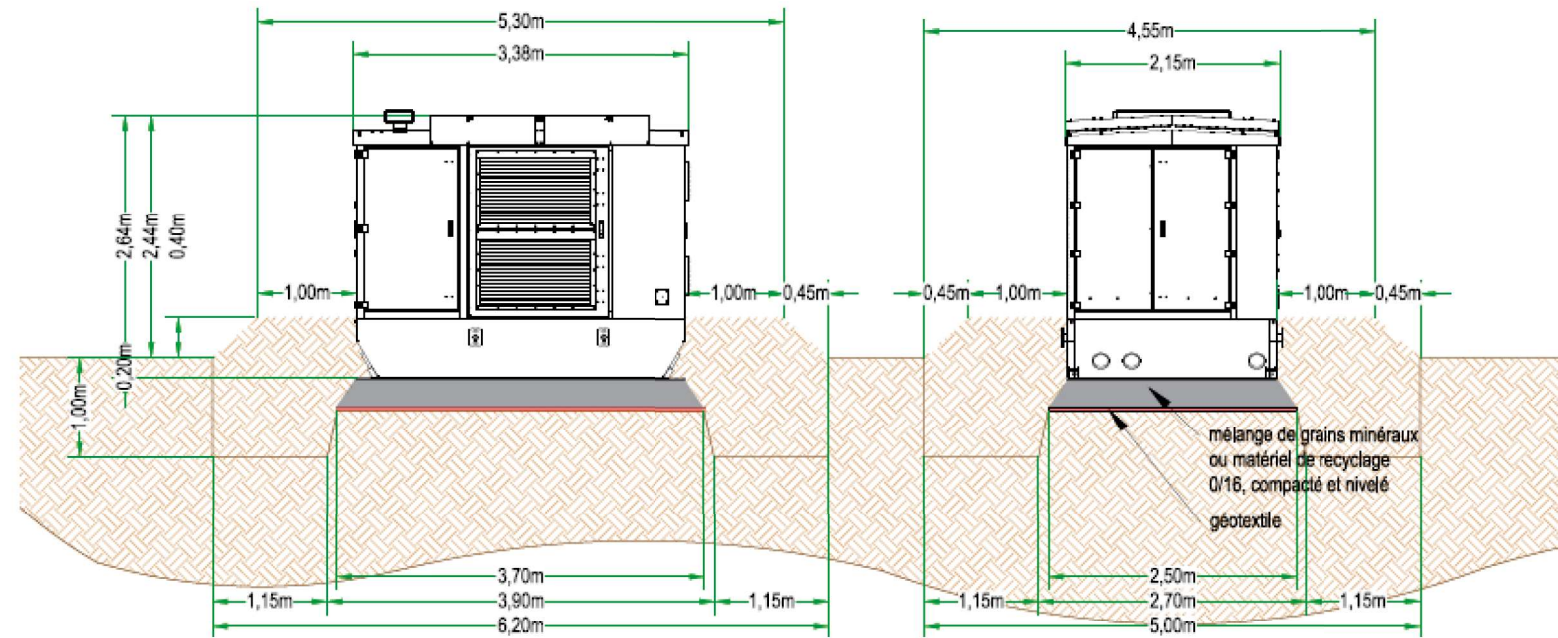
12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

PLAN DE DETAIL DES POSTES DE TRANSFORMATION

Vue avant

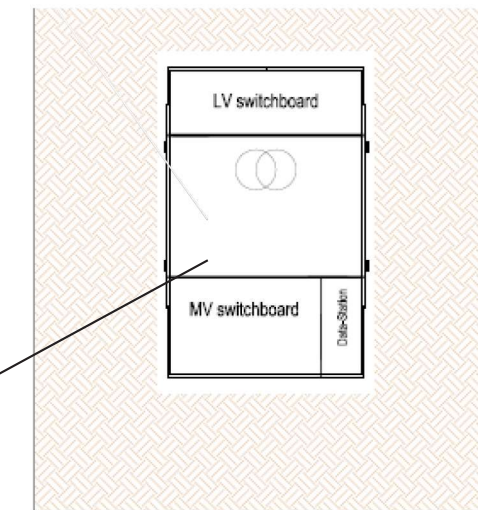
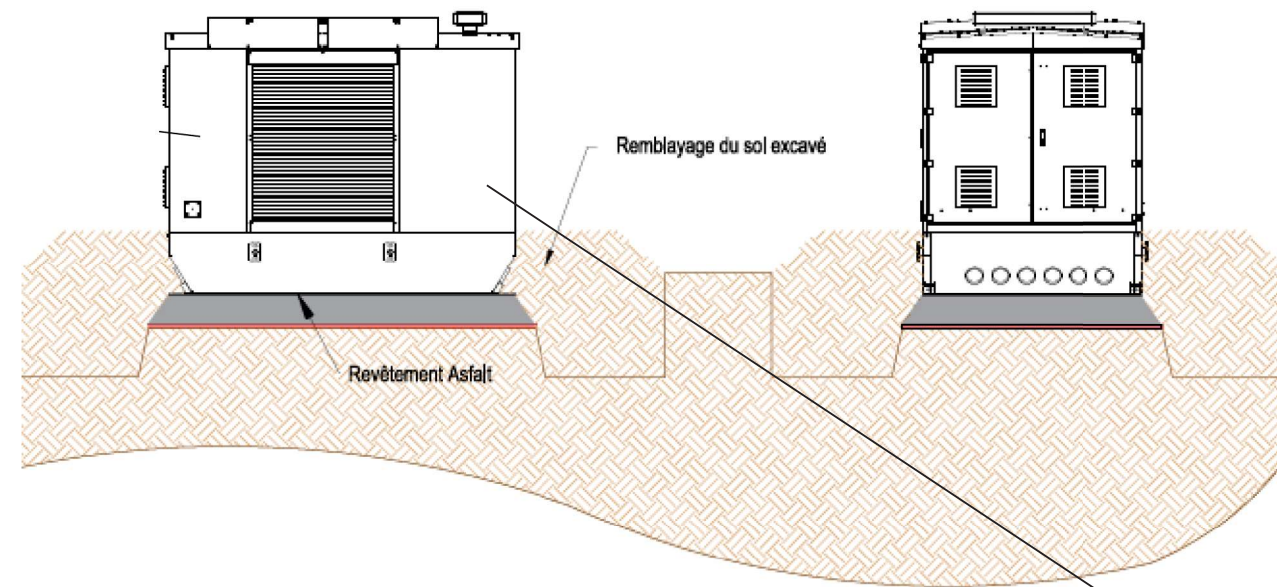
Vue latérale gauche



Vue arrière

Vue latérale droit

Vue dessus



RAL 7006

Maitre d'Œuvre
Argiles Baro Celia
 Architecte DE-HMONP
 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier
 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
 Siret : 799 565 627 00038
 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -

Maitre d'Ouvrage
Solaire de Haute Voie
 50 ter rue de Mialte
 75011 Paris
 RCS 878 789 254

PC 5-b
**Plan des façades
 et toitures**

Ech. 1/50

Dossier de Permis de Construire

Version : 1

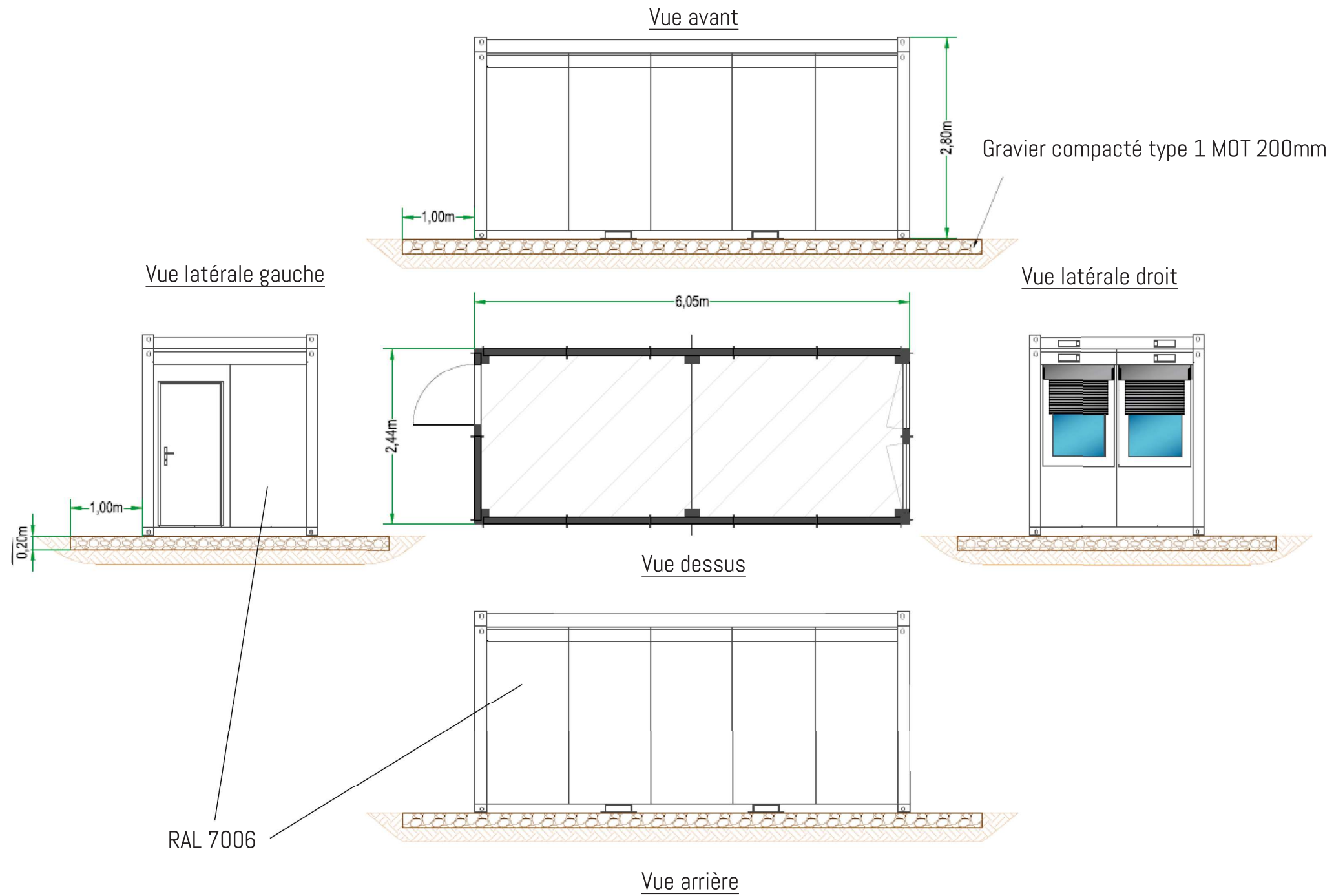
Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Loisy-sur-Marne

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

PLAN DE DETAIL DU LOCAL DE STOCKAGE



Maitre d'Oeuvre
Argiles Baro Celia
 Architecte DE-HMONP
 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier
 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
 Siret : 799 565 627 00038
 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -

Maitre d'Ouvrage
Solaire de Haute Voie
 50 ter rue de Maite
 75011 Paris
 RCS 878 789 254

PC 5-c
**Plan des façades
 et toitures**
 Ech. 1/50

Version : 1

Dossier de Permis de Construire

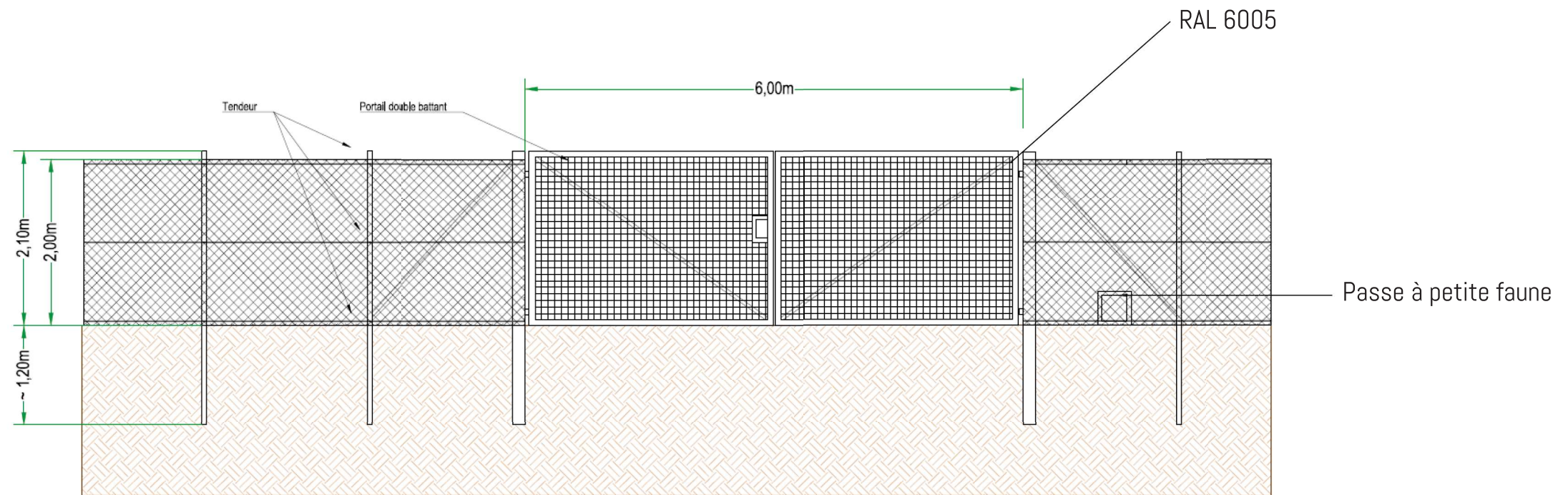
Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Loisy-sur-Marne

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

PLAN DE DETAIL DE LA CLOTURE ET DES PORTAILS



Maitre d'Oeuvre
Argiles Baro Celia
 Architecte DE-HMONP
 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier
 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
 Siret : 799 565 627 00038
 - n° National 082013 - n° Régional lan01782 -

Maitre d'Ouvrage
Solaire de Haute Voie
 50 ter rue de Malte
 75014 Paris
 RCS 878 789 254

PC 5-d
**Plan des façades
 et toitures**
 Ech. 1/50

Version : 1

Dossier de Permis de Construire

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Loisy-sur-Marne

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

La localisation des points de vue figurent sur la pièce PC 1



VUE 1 – Etat projeté avec le projet



VUE 1 – Etat projeté avec le projet après mesures d'intégration paysagères



Maitre d'Oeuvre
Argiles Baro Celia
 Architecte DE-HMONP
 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier
 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com
 Siret : 799 565 627 00038
 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -

Maitre d'Ouvrage
Solaire de Haute Voie
 50 ter rue de Maite
 75011 Paris
 RCS 878 789 254

PC 6
Insertion paysagère

Dossier de Permis de Construire
 Version : 1
Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque
 Commune de Loisy-sur-Marne

12/06/2020

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

La localisation des points de vue figurent sur la pièce PC 1

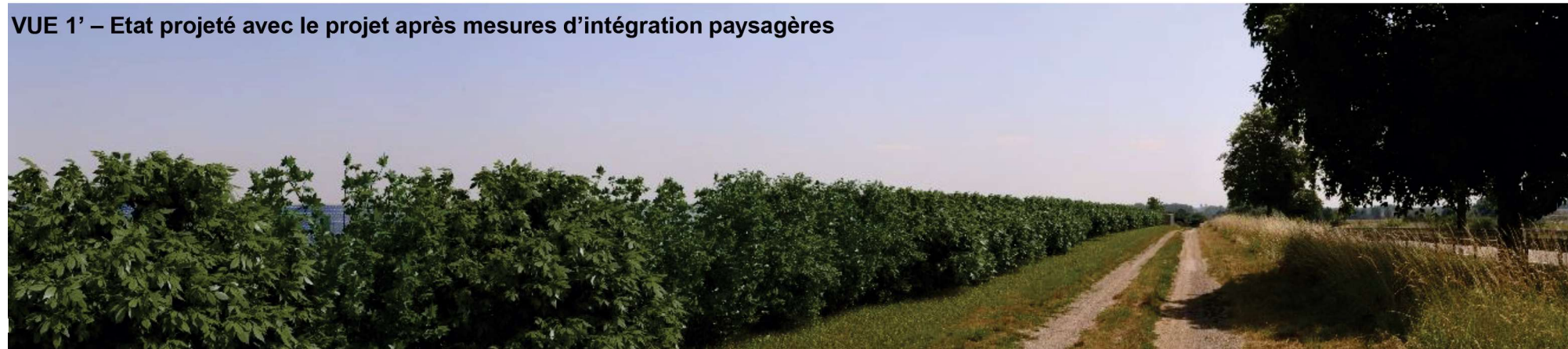
VUE 1' – Etat existant sans le projet



VUE 1' – Etat projeté avec le projet



VUE 1' – Etat projeté avec le projet après mesures d'intégration paysagères



<p>Maitre d'Oeuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 6</p> <p>Insertion paysagère</p>	<p style="text-align: right;">Version : 1</p> <p style="text-align: center;">Dossier de Permis de Construire</p> <p style="text-align: center;">Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p style="text-align: center;">Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
---	--	---	---	-------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

La localisation des points de vue figurent sur la pièce PC 1



VUE 2 – Etat existant sans le projet



VUE 2 – Etat projeté avec le projet



VUE 2 – Etat projeté avec le projet après mesures d'intégration paysagères

<p>Maitre d'Oeuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional lan01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Maite 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 6</p> <p>Insertion paysagère</p>	<p>Dossier de Permis de Construire</p> <p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>Version : 1</p> <p>12/06/2020</p>
---	--	---	--	--------------------------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

La localisation des points de vue figurent sur la pièce PC 1

VUE 3 – Etat existant sans le projet



VUE 3 – Etat projeté avec le projet



<p>Maitre d'Oeuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional lan01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 6</p> <p>Insertion paysagère</p>	<p>Dossier de Permis de Construire Version : 1</p> <p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
---	--	---	---	-------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

La localisation des points de vue figurent sur la pièce PC 1



VUE 4



VUE 5



VUE 6



VUE 7

<p>Maitre d'Oeuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional Ian01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 7 Photographies environnement proches</p>	<p style="text-align: right;">Version : 1</p> <p style="text-align: center;">Dossier de Permis de Construire</p> <p style="text-align: center;">Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p style="text-align: center;">Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
---	--	--	---	-------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

La localisation des points de vue figurent sur la pièce PC 1



VUE 8



VUE 9

<p>Maitre d'Oeuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional lan01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Malte 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 8 Photographies paysage lointain</p>	<p>Dossier de Permis de Construire Version : 1 Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
---	--	---	--	-------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.

L'étude d'impact et son résumé non technique sont joints en annexe

<p>Maitre d'Oeuvre Argiles Baro Celia Architecte DE-HMONP 2 Rue des muriers - 34090 Montpellier 07 61 55 36 52 - architectes@argilesbaro.com Siret : 799 565 627 00038 - n° National 082013 - n° Régional lan01782 -</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Solaire de Haute Voie 50 ter rue de Maite 75011 Paris RCS 878 789 254</p>	<p>PC 11 Etude d'impact</p>	<p>Dossier de Permis de Construire Version : 1 Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque Commune de Loisy-sur-Marne</p>	<p>12/06/2020</p>
---	--	--	---	-------------------

Ce plan est la propriété de Argiles Baro Architectes, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les Plans Permis de Construire modificatif ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'oeuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés. Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans. Toutes les références géométriques d'implantation sont données à titre indicatif, mais ne pourront en aucun cas être utilisées sans vérification d'un géomètre confirmé. Tout produit et matériaux utilisés ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix.